Annexe 3:

Sécurité Incendie

Convention d'utilisation de l'espace communal Commune de Arras Sur Rhône

Entra		
Entre	٠	

La commune d'Arras	sur Rhône,	représentée	par son	Maire,
Monsieur MOUTON	Jean-Marc,			

Monsieur MOUTON Jean-Marc,
Dénommée ci-après «l'exploitant » D'une part,
☐ Et l'association
représentée par Fonction
☐ Et l'utilisateur majeur :
Nom Prénom
Dénommé(e) ci-après « l'utilisateur » D'autre part,
Il a été convenu ce qui suit :
Objet:
La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur en l'absence de l'exploitant. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général. La date de départ est fixée au La présente Convention arrive à échéance le

L'exploitant met à disposition de l'utilisateur l'établissement suivant :

- Nom de l'Etablissement : Espace Communal
- Adresse: 85 Rue des Granges- 07370 ARRAS SUR RHONE
- CLASSEMENT établi par la commission de sécurité:

Туре	Catégorie	Effectif
L, W, S	3éme	Grande salle: 200 Petite salle : 60

Motif de la location :	
L'utilisateur organisera le service de sécurité	incendie sous sa responsabilité en vue
d'organiser la ou les activité(s) suivante(s) : _	
_	

<u>Information d'ordre organisationnelle (pour les associations):</u>

La	1	p	éı	ri	00	de	Э,	1	e	S	j	0	U	ır	S	e	t	1	e	S	ł	16	t	ır	e	S	C	l'	τ	ıt	il	15	88	at	ic	n	1 :	se	ro	n	t :
• •	• •	٠.	•	٠.	• •	•	٠.	•	•		•			•	٠.	•			•	٠.	•		•	•		•		•	•		•		•	•	••						
• •		٠.	•			•		•	•					•	٠.	•			•	٠.	•		•	•		•	٠.	•	•		•		•	•	••						

Personnes à prévenir en cas d'urgence

- MAIRIE : 04 75 08 25 16

POMPIERS: 18GENDARMERIE: 17

- SMUR: 15

L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement et notamment à :

- ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans la petite ou la grande salle,
- ne pas exercer d'autre type d'activité que celle(s) autorisée(s) par la présente convention,
- prendre les premières mesures de sécurité et notamment à s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie,
- faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie,
- diriger les secours en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers, puis à se mettre à la disposition de ceux-ci,
- assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique,
- veiller à ce que les véhicules aux abords des salles stationnent exclusivement dans les places de parking prévues à cet effet et ne gênent pas la circulation et notamment l'accès des secours,
- ne pas modifier les installations électriques de l'établissement
- ne pas utiliser les salles comme « salles de sommeil »,
- respecter l'interdiction de faire chauffer dans les salles et leurs annexes
- utiliser les éventuelles dispositifs techniques permettant l'arrêt automatique de la manifestation en cours en cas de déclenchement du système d'alarme incendie,
- ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité (art AM 9 à 13),
- respecter, pour les spectacles, les caractéristiques de réaction au feu des décors correspondant au mode de conception de la salle.

Pour cela, préalablement à toute occupation des locaux, l'exploitant s'engage à :

- Faire visiter l'ensemble des locaux à l'utilisateur et lui transmettre à cette occasion les consignes générales à suivre en cas d'incendie ainsi que les consignes particulières propres à son établissement.
- Former l'utilisateur à la mise en œuvre des moyens de secours. Un « mémento sécurité

», expliquant sommairement le fonctionnement des équipements techniques et la manœuvre des organes de sécurité de l'établissement est affiché dans les halls d'entré des 2 salles (à côté des portes de toilettes).
Chaque convention signée, visite des lieux et formation, sera consignée sur le registre de sécurité.
L'utilisateur : Je soussigné Nom : Prénom :
Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et mettre en œuvre à compter de ce jour la totalité des dispositions qu'elle contient.
Document établi en double exemplaire, le Date :
Signature :
L'exploitant :
Je soussigné Nom : Prénom :
Déclare avoir élaboré la présente convention et m'être préalablement renseigné sur le caractère réglementaire de celle-ci. Je m'engage par ailleurs à maintenir les locau en conformité aux règlements de sécurité et au code de construction et de l'habitation et à annexer la présente convention au registre de sécurité.
Document établi en double exemplaire, le Date :
Signature :